# **FEUILLE DE ROUTE SYNDICALE**

#### Alliance de la Fonction publique du Canada

#### 1. QUI

Adresse:

וע						
A. REPRÉSENTANT(E) SYNDICAL(E) (Qui a complété la feuille de route)						
Nom						
Adresse à domicile						
Adresse au t	ravail					
Téléphone	À Domicile	Au travail				
Télécopieur	À Domicile	Au travail				
Courriel	À Domicile	Au travail				
Élément		No de Section locale				
B. REQUÉRENT(E)S						
(Si plus d'un, joindre des noms, adresses, nos. de téléphone)						
Nom et prénom						
Adresse à domicile						
Adresse au travail						
Téléphone	À Domicile	Au travail				
Télécopieur	À Domicile	Au travail				
Unité de négociation		Classification				
Employeur ou Ministère						
Direction (Section)						
C. REPRÉSENTANT(E) DE LA GESTION OU SURVEILLANT(E) IMMÉDIAT(E)						
Nom:		Titre:				

#### D. TÉMOINS

1)	Nom			
	Adresse			
	Téléphone	Témoin syndical		Témoin patronal
	A produit une déclaration Consent à témoigner	Oui	Non	Non connu
2)	Nom			
	Adresse			
	Téléphone	Témoin sync	dical	Témoin patronal
	A produit une déclaration Consent à témoigner	Oui	Non	Non connu
3)	Nom			
	Adresse			
	Téléphone	Témoin syndical		Témoin patronal
	A produit une déclaration Consent à témoigner	Oui	Non	Non connu
4)	Nom			
	Adresse			
	Téléphone	Témoin sync	dical	Témoin patronal
	A produit une déclaration Consent à témoigner	Oui	Non	Non connu

Consigner sur un feuillet distinct les noms, adresses et numéros de téléphone des autres témoins en précisant si ce sont les témoins du requérent ou de l'employeur s'il y en a d'autres.

## 2. FAITS SE RAPPORTANT À LA PLAINTE OU AU GRIEF

A. Minimum de renseignements à recueillir sous cette rubrique:		
QUAND l'acte ou l'omission s'est-il produit (nombre de fois et dates). OÙ l'incident s'est prodit (lieu exact, ministère et section) et QUE s'est-il produit.		
B. Indiquer quels sont les documents pertinents et quand le syndicat ou le plaignant-e les a reçus ou envoyés.		

# 3. POURQUOI L'INCIDENT EST-IL CONSIDÉRÉ COMME MOTIF À PLAINTE OU À GRIEF?



## 4. DEMANDE (REDRESSEMENT DEMANDÉ)

Pour que les plaignant(e)s ou les requérant(e)s soient exactement dans la même position où ils auraient été si l'incident ne s'était pas produit. (N'OUBLIEZ PAS D'INSCRIRE UNE DEMANDE DE REDRESSEMENT INTÉGRAL/TOTAL).

#### 5. DÉLAIS IMPARTIS

Date de l'incident

- 1. Dernier jour pour déposer le grief/plainte
- 2. Déposé(e) le
- 3. Dernier jour pour la réponse
- 4. Date de récepton de la réponse
- 5. Dernier jour pour la transmission au palier suivant
- 6. Date de transmission au palier suivant